

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W21-623543

150817

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1208 Société : R.A.N

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : AL NOUZAMI BOUAFIA

Date de naissance : 1946

Adresse : 1/10 rue Jules

Télé. : 060 495 1371 Total des frais engagés : Dhs

الدكتور مصطفى حروبي
Doctor Mountir EZZOUBI

NEUROLOGUE

EEG - EMG

أخصائي أمراض الدماغ والجهاز العصبي

5, Rue Soumia, Rue Gallien - Q. des Hôpitaux

Casa - Tél: 0522 48 53 61

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/01/2023

Nom et prénom du malade : AL NOUZAMI BOUAFIA

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Troubles de l'équilibre

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : hypotension

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles

Fait à : El Jadida Le : 01/01/2023

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21.01.93	CS	-	(5)	 Dr. MOURIR EZZOUBI NEUROLOGUE EEG - EMG أخصائي أمراض الدماغ و الأعصاب 5 Rue Soufia, Rue Gallieni - Q. des Hôpitaux Casab - Tel: 0522 48 53 61

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: center;">  PHARMACIE WILAYA MOULOYA <u>ZEKRI ABDERRAHMANE</u> Docteur en Pharmacie 02-222-224 Bd Oued Mouloya El Ouleyha Tel: 0522.90.32.0000 Fax: 0522.90.32.0000 </p>	27/01/2013	117.00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

Docteur Mounir EZZOUBI

Neurologue

Electroencéphalogramme (EEG)

Electromyogramme (EMG)

Diplômé de l'Université Libre de Bruxelles

Ancien Chef de Clinique aux Hôpitaux de Lille

Ancien Interne au CHU de Dijon

الدكتور منير الزوبدي

أخصائي في أمراض الدماغ والجهاز العصبي

الخطيب الكمبان للدماغ (الشكة)

الخطاب الكهربائي للهضبات والأعصاب

جامعة الملك عبد الله

卷之三

Casablanca, le : 21.01.2023

Mr AL MOUZANI Bouchaib

19, 50 x 50

UVEDOSE 100 000 UI sol buv : Amp/2ml

1 ampoule buvable par jour, une fois tout les 15 jours pendant 03 mois.



Docteur Mounir EZZOUBI

TELE: 0322 48 53 61
INPE: 03000711
EEG EMG
Neurologique
Document number: 00000000000000000000000000000000

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030

Maphar
Bd Alkima N° 6, QI.
Sidi Bernoussi, Casablanca
UVEDOSE 100 000 UI/2 ml
SOL BUV
P.P.V : 19,50 DH



6 118001 185030